

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
01/12/2023	07/12/2023	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 06 décembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, LANDAIS Fabienne, JALLU Yann

ABSENTS : Néant

POUVOIR : JALLU Yann donne pouvoir à Guy LE GONIDEC, LANDAIS Fabienne, donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 10-12-2023 – Vente de l'Espace Tuffin – Accord de principe

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de locaux dénommés « Espace Tuffin » au 13 avenue d'Antrain.

Acquis par la commune en décembre 2015 pour 60 000€ ce bâtiment a fait l'objet de travaux pour environ 130 000€HT. Un emprunt a été contracté en 2018 pour financer l'acquisition et la réalisation des travaux de remise en état.

Ces locaux sont dédiés à l'accueil d'activités professionnelles, au nombre de trois.

Dans ce bâtiment ces espaces sont actuellement occupés par des entreprises.

Monsieur le Maire précise qu'un artisan a pris contact en vue d'une acquisition de l'ensemble des locaux, compte tenu du départ prévu d'un des professionnels actuellement présents. Après échanges avec les professionnels restant dans les locaux ceux-ci ont indiqué ne pas souhaiter se porter acquéreur.

Dans sa proposition l'artisan souhaitant acheter le bien a précisé qu'il n'occuperait pas l'ensemble des espaces existants et qu'en conséquence les professionnels souhaitant rester dans les locaux seraient en mesure de le faire dans les mêmes conditions que celles actuellement en cours avec la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord de principe pour une vente totale ou partiel du bâtiment à M Goussé Sébastien ou à l'entreprise qu'il représente

Indique que le prix demandé sera de 140 000€ net vendeur dans le cas où seuls les locaux utilisés par l'entreprise Aqua35 sera acquis

Indique que le prix demandé sera de 180 000€ net vendeur dans le cas où l'ensemble des locaux seraient acquis

Précise vouloir conserver l'espace non bâti situé à l'ouest du bâtiment et le long de la parcelle AC257 en indiquant qu'un bornage sera nécessaire avant-vente pour détacher cet espace.

Précise qu'une délibération sera nécessaire pour autoriser la vente une fois les conditions définitives fixées.

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND



Le Maire

Pascal HERVÉ

